Nations Unies A/60/341–S/2005/567



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2005
Français
Original: anglais et français

**Assemblée générale**
**Soixantième session**
Point 111 de l'ordre du jour provisoire*
**Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

**Conseil de sécurité**
**Soixantième année**

## Lettres identiques datées du 29 août 2005, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, tenue au Siège de l'Organisation, à New York, les 25 et 26 juillet 2005, avait pour thème « Un partenariat entre l'ONU et les organisations régionales pour un monde plus sûr ». Vingt délégations représentant des organisations régionales et sous-régionales et autres organisations intergouvernementales y ont pris part. Treize d'entre elles comptaient des représentants ayant rang de chef d'organisation.

L'objectif de cette réunion était d'examiner les conclusions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) et, en particulier, les recommandations concernant les organisations régionales. Les participants ont convenu que les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales devraient être considérablement renforcées. Ils ont également convenu de soumettre les résultats de la réunion à la Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra du 14 au 16 septembre à New York.

À ce sujet, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des conclusions de la réunion, qui reflète mon interprétation, en tant que Président, des différentes propositions et observations (voir annexe I). Vous trouverez également ci-joint le texte de ma déclaration liminaire (annexe II). Je vous tiendrai informés des futurs progrès enregistrés par l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales dans ce domaine, dont l'importance ne cesse de croître.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

* A/60/150.

05-48332 (F) 090905 090905



# Annexe I

[Original : anglais]

## Conclusions du Président de la sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales

**25 et 26 juillet 2005**

1. La sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales s'est tenue les 25 et 26 juillet 2005 au Siège de l'ONU, à New York. Vingt organisations y ont participé, dont 13 représentées par leur chef de secrétariat. On en trouvera la liste au paragraphe 11.

2. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général a fait observer que la réunion se tenait à un moment crucial pour la communauté internationale. Il y avait certes une crise de confiance dans la capacité des institutions multilatérales de relever les défis de notre époque, mais les crises portaient aussi en elles les germes de l'avenir et le moment était venu de donner un souffle nouveau au multilatéralisme grâce à des réformes ambitieuses, telles que les mesures proposées dans les rapports qui doivent être examinés par l'Assemblée générale lors de sa session qui coïncide avec le soixantième anniversaire de l'Organisation, à savoir le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements (A/59/565) et le rapport du Secrétaire général intitulé : « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). La collaboration entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales était un élément clef de cet effort. Le Secrétaire général a lancé un appel aux institutions mondiales et régionales pour que, mettant à profit leurs complémentarités, elles s'entendent sur ce que devrait être un ordre mondial fondé sur la paix et la sécurité.

3. Les participants ont condamné la vague d'attentats terroristes à la bombe perpétrés ces derniers mois, qui ont bouleversé les peuples du monde entier. Jamais encore, la sécurité individuelle et la sécurité collective n'avaient été si cruellement et si étroitement liées. Il était clair, à leurs yeux, que la sécurité de tous les citoyens de la planète et la sécurité des États, qui sont à la fois membres de l'ONU et des organisations régionales et autres organisations représentées à la réunion, exigeaient que le terrorisme soit combattue, dans le respect des libertés individuelles et qu'on s'attaque aux causes profondes des conflits et du terrorisme. La prévention structurelle devait être complétée par une prévention opérationnelle efficace, fondée sur la coopération régionale et mondiale en matière de prévention et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. À cette fin, il fallait remédier aux carences du système mondial, notamment la pauvreté extrême, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement, les pandémies et les fléaux sociaux que sont la criminalité et la corruption en s'y attaquant sous l'angle de la paix et de la sécurité internationales.

4. Les participants ont rappelé l'objectif énoncé par le Secrétaire général lors de la cinquième réunion de haut niveau : mettre en place un mécanisme de paix et de sécurité aux échelons régional et mondial. Ils ont salué le travail accompli au cours

des deux dernières années pour resserrer le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales. Ils ont souscrit, après les avoir modifiées, aux propositions des six groupes de travail chargés par la réunion d'examiner les domaines suivants : maintien de la paix, protection des populations civiles, respect des droits de l'homme dans le cadre de la lutte antiterroriste, dialogue des civilisations, désarmement et incidences de la réforme de l'ONU sur le partenariat. Ils se sont prononcés en faveur du renforcement des moyens dont disposent les organisations en matière de prévention et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix aux niveaux régional et sous-régional et ont en particulier souscrit au plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Ils ont décidé d'accorder, lors des réunions futures, une attention spéciale aux besoins de l'Afrique.

5. Eu égard aux souffrances infligées aux peuples de tant de régions du monde par le tsunami qui a déferlé sur l'Asie et d'autres catastrophes naturelles récentes, les participants sont convenus d'inscrire les secours en cas de catastrophe et la réduction des risques de catastrophes à leur programme de coopération.

6. Ils ont jugé qu'il fallait établir des liens plus structurés entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales pour leur permettre de tirer le meilleur parti de leur complémentarité. Les participants ont approuvé l'intention exprimée par le Secrétaire général de conclure des accords en ce sens avec chacune des organisations.

7. Les participants se sont mis d'accord sur les mesures suivantes :

- Se réunir tous les ans en vue de suivre les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la sécurité internationale et promouvoir les objectifs de l'ONU;
- Faire coïncider leurs réunions de haut niveau avec les réunions auxquelles le Conseil de sécurité invite les organisations régionales afin de rationaliser la participation et d'assurer la complémentarité des ordres du jour;
- Créer un comité permanent qui, dans le cadre du mandat convenu par toutes les organisations participant aux réunions, sera chargé de lancer des idées, de mobiliser la volonté politique et de promouvoir l'adoption d'une orientation à long terme, ainsi que de surveiller l'exécution des décisions prises;
- Désigner dans chacune des organisations un fonctionnaire de haut niveau qui sera chargé d'assurer la liaison avec l'ONU et les autres organisations participantes;
- Suivre la distinction établie par le Groupe de personnalités de haut niveau, de sorte que les organisations régionales et sous-régionales intéressées mèneront des activités communes sous l'égide des réunions de haut niveau en vertu du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, tandis que les autres organisations intergouvernementales établiront des relations de partenariat avec l'ONU en vertu d'autres dispositions de la Charte;
- Renforcer le secrétariat des réunions de haut niveau, qui relève du Département des affaires politiques de l'ONU, et son partenaire de recherche (Programme d'étude comparée des processus d'intégration régionale de l'Université des Nations Unies) afin que le nouveau comité permanent et les groupes de travail disposent en continu des services dont ils ont besoin.

8. Les participants se sont prononcés pour la création d'un conseil des droits de l'homme et d'une commission de la consolidation de la paix, tout en soulignant que cette dernière devrait aussi jouer un rôle dans la prévention des conflits. Ils ont adopté une déclaration sur la solidarité entre les civilisations (voir appendice).

9. Les participants ont salué l'utilité de la conférence organisée par M. Max van der Stoel, immédiatement avant la réunion de haut niveau, sur la « diplomatie discrète » comme méthode de prévention et de règlement des conflits, en vertu du chapitre VI de la Charte.

10. Les actes complets de la sixième réunion de haut niveau et le texte des décisions prises sur la base des recommandations des groupes de travail seront distribués aux participants pour observations et serviront par la suite de base de travail pour la préparation de la septième réunion de haut niveau.

11. Liste des organisations régionales et intergouvernementales ayant participé à la réunion :

Communauté de développement de l'Afrique australe

Communauté des pays de langue portugaise

Communauté d'États indépendants

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

Conseil de l'Europe

Forum des îles du Pacifique

Ligue des États arabes

Organisation de la Conférence islamique

Organisation des États américains

Organisation de Shanghai pour la coopération

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Organisation du Traité de sécurité collective

Organisation internationale de la francophonie

Organisation internationale de police criminelle

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Secrétariat de la Communauté des Caraïbes

Secrétariat du Commonwealth

Union africaine

Union européenne; représentée par le Présidence du Conseil, le Secrétariat du Conseil et la Commission

# Appendice

## Déclaration sur un partenariat entre les civilisations

1. Les participants à la sixième réunion de haut niveau entre le Secrétaire général et les chefs des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales saluent le dialogue entre les civilisations lancé en 1998 par les Nations Unies. Ce dialogue procède de l'existence de deux visions différentes de la diversité : la diversité en tant que menace et la diversité en tant qu'instrument de progrès et de croissance. Il demeure nécessaire de surmonter les divisions qui naissent des préjugés de l'intolérance, des idées fausses, de l'inimitié et de l'ignorance. C'est pourquoi la communauté internationale doit continuer à soutenir le dialogue.

2. Dans cet esprit, nous estimons nécessaire d'aller vers un partenariat entre les civilisations rassemblant toutes les parties prenantes : gouvernements, organisations intergouvernementales et société civile. Ce partenariat permettra de faire front face à ceux qui exploitent l'exclusion et prétendent avec arrogance détenir seuls la vérité. Il faut un nouveau « discours » à une époque où les modèles traditionnels des relations internationales sont de plus en plus remis en question. Pour trouver un terrain d'entente, nous devons construire un discours mondial fondé sur nos sensibilités spirituelles et culturelles communes.

3. Nous sommes résolus à donner à la majorité de l'humanité un rôle plus important dans l'établissement des priorités mondiales. Par définition, tout programme d'envergure mondiale concerne chacun d'entre nous. Un partenariat entre les civilisations est donc possible et devrait être favorisé par l'interdépendance croissante de nos sociétés et par notre identité commune en tant qu'individus.

4. Nous avons également la conviction que la création d'un partenariat entre les civilisations passe par la promotion d'une civilisation mondiale dans toute sa diversité et englobant tous les citoyens de la planète. Nous entendons confier ce rôle de promotion à un groupe de personnalités issues de divers secteurs de la société. Nos organisations, notamment celles du système des Nations Unies et les organisations transnationales, peuvent jouer un rôle moteur dans cette initiative et lui donner une structure en prenant les mesures nécessaires.

# Annexe II

[Original : anglais]

## Allocution du Président à l'occasion de l'ouverture de la sixième Réunion de haut niveau avec les responsables des organisations régionales et des autres organisations intergouvernementales

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'ONU, à l'occasion de la sixième Réunion de haut niveau entre l'ONU, les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales.

Nous nous réunissons à un moment très particulier dans la vie du système multilatéral des Nations Unies. Les évènements qui ont si profondément ébranlé la communauté internationale ces dernières années ont suscité une crise de confiance vis-à-vis de la capacité de nos institutions multilatérales de faire face aux défis de notre temps.

Les moments de crise portent cependant en eux les germes de l'espoir, dans la mesure où ils nous donnent l'occasion de réagir en faisant preuve de dynamisme, d'imagination et de détermination. C'est que, ce faisant, nous nous donnerons les moyens d'amorcer un renouveau dont nos institutions multilatérales ont grand besoin.

En septembre, les dirigeants de la planète se retrouveront ici à l'ONU, à l'occasion de ce qui devrait être le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement que le monde ait connu. Nous disposerons alors d'une occasion unique d'aborder quelques-uns des problèmes les plus pressants de notre époque.

Cette rencontre mettra à l'épreuve notre aptitude à fonder notre action sur les principes suivants : le développement, la sécurité et les droits de l'homme ne constituent pas uniquement des fins en soi mais aussi des éléments qui se renforcent mutuellement et sont tributaires l'un de l'autre; dans le monde interdépendant qui est le nôtre, la famille humaine ne peut jouir du développement sans sécurité, de la sécurité sans développement et de l'un ou l'autre sans respect des droits de l'homme; pour progresser dans ces trois domaines, nous devons également redynamiser nos institutions multilatérales.

Pour ce faire, nous disposons d'une très bonne base. En m'inspirant des propositions de très grande portée du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, ainsi que du Projet du Millénaire, j'ai proposé aux États Membres de l'ONU un programme pour le Sommet de septembre, dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ».

Les débats qui se déroulent actuellement sous la conduite du Président de l'Assemblée générale contribuent à rapprocher les points de vue sur différentes questions : le financement du développement, les stratégies globales de développement; les questions relatives à la santé et à l'environnement; le terrorisme et la non-prolifération; la reconstruction après les conflits; les droits de l'homme; et la réforme de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

La relation entre l'ONU et les organisations régionales constitue un des grands axes du débat en cours.

Cette réunion vient donc à point nommé, puisqu'elle nous permet de contribuer, de manière concertée, au processus engagé.

Un certain nombre de propositions intéressantes ont été formulées. L'objectif visé est clair : nous devons instituer, entre l'ONU et les organisations régionales, des mécanismes de coopération mieux structurés et plus efficaces. Nous devons conclure, entre l'ONU et les différentes organisations, des accords qui régissent le partage des informations, des compétences et des ressources. Nous devons instaurer entre nous des relations souples qui prennent en compte la diversité des mandats et des moyens des organisations régionales et des autres organisations intergouvernementales, en évitant des formules uniformes.

C'est pourquoi je me propose d'inviter plus régulièrement les organisations régionales à participer aux réunions des organes de coordination des Nations Unies consacrées à des questions qui présentent un intérêt commun. Je suis également convaincu qu'à partir de maintenant, nous devrions appliquer ce qui a été suggéré auparavant et tenir chaque année une réunion comme celle-ci. Si possible, nous pourrions faire en sorte que notre réunion annuelle coïncide avec les réunions tenues par les organisations régionales avec le Conseil de sécurité.

Vous le savez, l'un des points essentiels de mes propositions de réforme porte sur la création d'une commission de consolidation de la paix, dont les efforts pourraient contribuer à éviter que les accords de paix échouent et que les violences reprennent.

La commission rassemblerait tous les acteurs internationaux et régionaux intéressés, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies. Elle offrirait aux organisations régionales la possibilité de prendre part au débat et d'avoir voix au chapitre lors de l'étape décisive de la reconstruction des pays qui sortent d'un conflit. Elle permettrait de mener la planification axée sur les résultats de manière plus cohérente, en tirant parti des précieuses compétences spécialisées disponibles à l'échelon régional et en répartissant les tâches compte tenu des avantages comparatifs. Au cours des débats que nous tiendrons aujourd'hui, nous devrions étudier les options qui se présentent en ce qui concerne votre participation et les formes qu'elle prendrait.

Sur le plan international, les besoins en matière de maintien de la paix restent considérables. Les besoins des pays frappés par la guerre dépassent souvent les possibilités de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, d'autres organisations sont parfois plus aptes à répondre à certaines situations. Ainsi, l'Union africaine assume pour la première fois le rôle de chef de file au Darfour.

Nous prenons note, avec une satisfaction sans réserve, de l'accroissement global des capacités mondiales en matière de maintien de la paix et sommes résolument favorables à une augmentation des capacités régionales et sous-régionales, notamment dans le cadre du plan de renforcement des capacités, sur 10 ans, proposé pour l'Union africaine.

Le défi que nous devons relever maintenant consiste à énoncer clairement notre conception commune d'une architecture mondiale dans laquelle ces capacités se relaieraient en fonction des avantages comparatifs d'une répartition claire des

tâches. Nous devons intensifier notre concertation sur la forme à donner à ce système au cours des décennies à venir, tout en reconnaissant le rôle central du Conseil de sécurité dans ce processus, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Nous devons également nous pencher sur la question des modalités qui permettraient aux organisations régionales de participer davantage aux opérations de paix à composantes multiples, sous la tutelle de l'ONU.

La mise en œuvre de toutes ces propositions renforcerait la complémentarité entre les organisations régionales, dans leur rôle de partenaires à part entière de l'ONU en matière de paix, de sécurité et au-delà.

Il existe de nombreux domaines de coopération dans lesquels nous pouvons intensifier nos échanges afin d'améliorer nos résultats : le renforcement des institutions démocratiques, la gouvernance et l'état de droit; l'assistance électorale; la promotion des droits de l'homme; les réponses aux situations d'urgence humanitaire, notamment à la suite de catastrophes naturelles; la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et la corruption; et l'appui aux efforts nationaux de développement.

Efforçons-nous, dans toute la mesure de nos possibilités, de coopérer davantage et plus efficacement, dans l'intérêt de nos organisations et de leurs États membres respectifs et, surtout, des peuples de toutes les régions du monde.